



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Budget supplémentaire 2025

**N°2025\_047**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 648 113.71 €	863 601.61 €
Recettes	1 648 113.71 €	863 601.61 €

- Formaliser l'affectation du résultat 2024

En section de fonctionnement :

- Ajuster le montant de la fiscalité à 6 090 000 € soit -60 000 € selon la notification des bases de taxes locales par les services fiscaux et les taux votés par le conseil municipal en séance du 15 avril 2025
- Ajuster à la hausse le montant des compensations fiscales à 190 000 €, soit +20 000 €
- Ajuster le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat à 80 000 €, soit -105 000 € comme suite à la notification de l'État
- Ajuster les opérations comptables d'amortissement pour +220 000 € et la reprise de subvention pour +20 000 €
- Permettre le réajustement des crédits budgétaires alloués aux services, notamment :
  - Sur les charges à caractère général avec un ajout de 15 000 € : ajouter une prestation complémentaire sur un outil RH afin d'optimiser son utilisation (+6 000 €), ajuster les enveloppes dédiées aux expositions à l'espace Guy de Chauliac pour 5 900 €, intégrer un complément pour les frais d'avocats en lien avec les litiges de la collectivité comme l'action contre les pollutions aux perfluorés (+5 000 €), ajuster l'enveloppe pour les cotisations "assurance 2025" dont l'ajustement de la dommage ouvrage des travaux de rénovation de l'école Jean Moulin (+ 5 000 €), intégrer le coût de l'assistance renforcée sur différents logiciels CIRIL pour 3 600 €, ajuster les charges de copropriété de l'annexe de l'Hôtel de ville suite aux travaux votés en assemblée générale (+ 4 500 €), inscrire 3 700 € pour la maintenance des équipements de chauffage en lien avec l'avenant contractualisé avec le prestataire rajoutant des sites au contrat, décaler la phase 2 de l'étude ludothèque (-7 600 €) et ajuster à la baisse les enveloppes budgétaires sur les services cadre de vie et espaces verts grâce aux effectifs complets sur ces 2 services qui permettent une internalisation de certaines missions (- 17 500 €)
  - Sur les atténuations de produits, inscrire une hausse de 80 000 € intégrant le nouveau prélèvement de l'État nommé « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel) sur les collectivités à hauteur de 100 000 € et réduire à 55 000 € le prélèvement SRU, la commune ayant augmenté son taux de logements sociaux (22.41%)
  - Sur les autres charges de gestion courante, intégrer une baisse de 53 000 € pour ajuster le montant de la contribution au Syseg à 91 000 € (soit +5 000 €), intégrer la condamnation de la ville à hauteur de 23 000 € (provisionnée pour 15 000 €) pour un litige opposant la commune en tant qu'employeur à un agent, inscrire une subvention complémentaire pour l'association des AJD (+19 500 €), ajuster le montant de la subvention d'équilibre 2025 au CCAS suite à l'intégration du résultat excédentaire, à 163 000 € soit -30 000 € par rapport aux 193 000 € votés en séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024, supprimer la subvention d'équilibre 2025 aux Arcades suite à l'intégration du résultat excédentaire, soit -80 000 € par rapport aux 80 000 € votés en séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

En section d'investissement :

- Ajuster le montant des investissements (hors restes à réaliser) comme suit :
  - Sur les immobilisations incorporelles, intégrer 53 000 € dont : inscrire l'achat d'un module complémentaire sur le logiciel RH pour 9 000 €, ajuster les frais d'étude "maîtrise d'œuvre de végétalisation" des cours du groupe scolaire Cartier et de l'école maternelle Lassagne en intégrant le projet de parvis de l'école Cartier pour +35 000 €, soit une enveloppe de 95 000 € de frais d'étude et ajuster à hauteur de 62 000 € les frais d'étude concernant la rénovation de l'Hôtel de Ville, conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante
  - Sur les immobilisations corporelles, réduire de -597 000 € notamment :
    - en décalant les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville à 2026 (-750 000 €) conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante,
    - en ajustant l'enveloppe allouée à la végétalisation des cours du groupe scolaire Claudius Fournion à 400 000 € soit +40 000 €,
    - en ajustant l'enveloppe allouée à la création du parc Antoinette Birabent (parc sud) à +24 305.17 € augmentant l'autorisation de programme à 1 530 000 € conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante,
    - en intégrant un complément de 20 000 € pour les travaux de la toiture de l'Hôtel de Ville soit un total de 70 000 €,
    - en intégrant le projet de ludo-médiathèque avec des travaux d'aménagement côté Briscope pour 23 000 €
- Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 140 266.02 € en dépenses et 982 351.92 € en recettes
- L'opération d'ordre de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (ou autofinancement) s'élève, budget primitif inclus, à 1 386 113.71 € équilibrés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement
- L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 86 386.29 €

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX

Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BERARD

